

INFORMATION AUX FAMILLES SUR LE DÉROULEMENT DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

En début d'année scolaire (dans les 15 premiers jours), chaque élève est affecté à un professeur RÉFÉRENT (PR), qui va l'accompagner dans le placement en entreprise ou en structure pour ses Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

OÙ SE DÉROULE LES PFMP?

Le lycée Paul Bert a son réseau de partenaires sur le BAB et le secteur proche. Les lieux d'accueil sont proposés essentiellement sur ce secteur géographique.

Les élèves doivent eux aussi mobiliser leur réseau proche: Famille, amis....

En seconde les élèves sont autorisés à aller en PFMP dans une organisation proche de leur domicile (dans une limite de 50km).



Si l'élève propose une entreprise ou structure à son PR, ce dernier lui remettra une «ENTENTE PRÉALABLE» que l'élève devra aller faire compléter dans l'organisation et ramener ensuite à son PR

Un livret de stage sera remis à l'élève avant sa première PFMP. Il devra le remettre à son tuteur de stage dans l'entreprise ou la structure et le récupérer à la fin de son stage

Entente préalable à l'élaboration de la convention
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ENTREPRISE D'ACCUEIL

L'entreprise ci-dessous désignée accepte d'accueillir.....
l'élève en classe de afin de compléter sa formation pour la
période du au

Lycée des Métiers
Paul Bert
Lycée Professionnel des Métiers de l'Accueil, du Commerce de Détail et des Services aux collectivités PAUL BERT
19 rue Jacques-Prézel Bayonne T. 05 59 44 11 19 Fax: 05 59 44 21 82 www.lm-pb.net



LIVRET DE SUIVI DE PFMP
(PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL)
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
ACCUEIL RELATION CLIENTS USAGERS

Nom et prénom de l'élève: «NomPrénomEtu»		PROTECEN
Périodes de Formation en Milieu Professionnel		
Seconde professionnelle		
Entreprise:	Entreprise:	
Nom du tuteur:	Nom du tuteur:	
Première professionnelle		
Entreprise:	Entreprise:	
Nom du tuteur:	Nom du tuteur:	
Terminale professionnelle		
Entreprise:	Entreprise:	
Nom du tuteur:	Nom du tuteur:	

Lors de ses visites dans les entreprises ou structures, l'élève doit veiller à:

TENUE CORRECTE



LANGAGE



ATTITUDE



DOCUMENTS



**Une fois l'élève sur son lieu de PFMP, la famille ne doit pas intervenir.
Le service du DDFPT (0559463273) est à la disposition des parents qui voudrait signaler des évènements particuliers.
En cas d'absence l'entreprise ou la structure d'accueil et le lycée Paul BERT doivent être avertis par l'élève (ou sa famille).**

En cas de rupture de convention de stage, quel qu'en soit le motif, l'élève devra rejoindre le jour même le lycée Paul BERT (sauf impossibilité géographique).